Chers parents,

Les élèves de CE1 se rendront à la piscine les vendredi matin du 09/02 au 20/04. Ils seront dans l’eau de 9h35 à 10h15. Le transport s’effectuera en car avec un départ vers 8h45.

Si vous le souhaitez, vous pouvez passer l’agrément qui se déroule à la piscine de Chartres. Il se déroule de la façon suivante :

Vérification de l’aisance de la personne dans le milieu aquatique ou subaquatique (sauter ou plonger en grande profondeur, nager 25 mètres, rechercher un objet à 1m80 de profondeur). Prévoir une tenue de bain et un bonnet.

Vous trouverez ci-dessous les dates des sessions d’agrément (se présenter 10 minutes avant l’horaire).

**Mardi 17 novembre à 16h30 et mercred8 16 novembre à 11h30**

**Mardi 16 mars 2021 à 16h30 et mercredi 17 mars 2021 à 11h30**

Merci à tous pour votre implication

Les enseignantes

- - - - - - - - -- - - - - - -- -- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -- - - - -

Nom et prénom de l’enfant : ……………………………………………………………………………………………………………

Nom, prénom et date de naissance des parents agrées ou souhaitant passer l’agrément : …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

⃝ Je suis déjà agréé (année de passation et lieu :…………………………………………………………………………….)

→ J’accompagnerai cette année aux dates suivantes : ………………………………………………………………………

→ Je n’accompagnerai pas cette année.

⃝ Je choisis de passer l’agrément et me propose d’accompagner à la date : aux dates suivante(s) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

⃝ Je choisis de ne pas accompagner.

⃝ Je choisis d’accompagner uniquement pour aider dans les vestiaires, ce qui ne nécessite pas d’être agréé.